Un seul département sans djihadistes signalés !

écrit par Christine Tasin | 11 juin 2015

: magistrats et nt submergés

ujourd'hui impliqués sion sans précédent.

le « *recrutement d'assis-* ès auprès des juges d'ins- pôle antiterroriste ». uestion d'ordre technique es d'instruction peuvent, en l'article 156 du Code de pro- ordonner une expertise, mmission d'enquête. *Ce- procédure ne parait plus mplexité de l'exploitation de matiques, qui dans les faits ent longtemps et dont les ntent des lacunes par rap- tés des enquêtes, les experts pas l'affaire.* »

statut d'assistant spécialisé concerner des ingénieurs, s spécialisés en informati- des analystes criminels. Ces iliaires pourraient notam- ssistance aux officiers de po- agissant sur délégation des même établir des « *documents de synthèse ou d'analyse* » pouvant être « *versés au dossier de procédure* ».

Sur le front policier, les parlementaires posent « *un problème inquiétant d'effectifs des services enquêteurs* ». Alors que la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) suit 547 individus, dont 250 sur les théâtres d'opérations, la commission d'enquête présidée par Éric Ciotti révèle que « *les services judiciaires spécialisés comptent actuellement environ 300 enquêteurs, ce qui parait largement insuffisant compte tenu du nombre actuel de procédures à traiter* ». Le rapport préconise donc « *une augmentation massive, de l'ordre d'un doublement, des effectifs de policiers enquêteurs formés à la lutte antiterroriste, afin d'améliorer la prise en charge judiciaire des dossiers* ». La DGSI est saisie de 162 enquêtes judiciaires, contre seulement 40 au 1er janvier 2012. ■

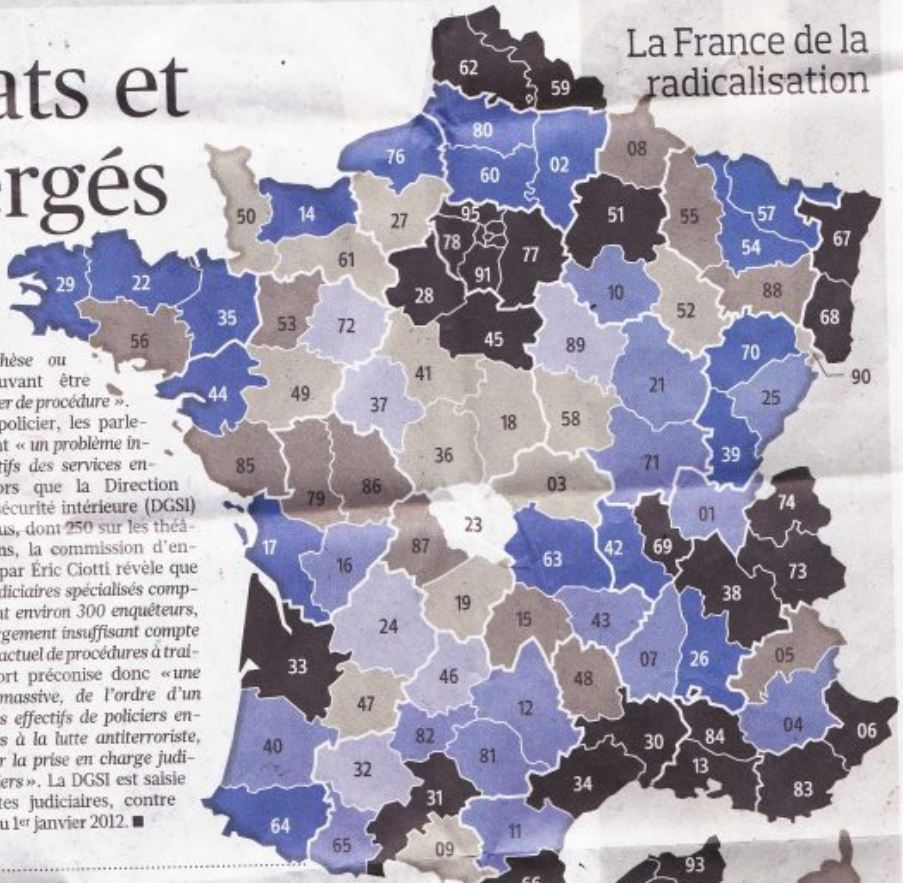

failles dans la détection des détenus

e les geôles françaises sont le un prosélytisme islamiste de us préoccupant, l'administra- entiaire semble démunie pour a radicalisation en milieu car- es outils sont aujourd'hui ina- évolutions récentes de la radi- déplorent les auteurs du Depuis les années 2000, les dé- licalisés avaient un comporte- lement repérable, se caractéri- le port de la barbe, un ment agressif envers les sur- les aumôniers » Aujourd'hui, radicalisés se distinguent par rtement beaucoup plus discret erchent à échapper à la vigilan- torités. Or, précise la commis- idée par Éric Ciotti, « *la grille de des comportements radicaux par le bureau du renseignement* victimes du terrorisme (AFVT) dans les maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis et d'Osny. Sans attendre l'arrivée d'un « *outil de détection réactualisé* » d'ici à la fin de l'année, de nouvelles grilles de profilages sont expérimentées aux Baumettes, à Marseille. La prise en compte de « *critères adaptés aux nouvelles formes de radicalisation* » est impérieuse horte les pouvoirs publics à recruter des gardiens pour « *observer des comportements radicaux de plus en plus discrets et disséminés* ». Ceci devant se faire « *dès l'accueil dans les quartiers d'arrivants* ».

190
islamistes
radicaux sont derrière les barreaux, dont 105 impliqués dans les filières syriennes

Leur formation en outre doit être renforcée au risque d'une « *suspicion généralisée des personnels de surveillance vis-à-vis de pratiques religieuses non radicales, pouvant être perçues par certains détenus comme une stigmatisation de l'islam, elle-même susceptible de favoriser leur radicalisation.* »

Pour éviter que la lèpre radicale ne gangrène la population carcérale, la commission d'enquête emmenée par Éric Ciotti et de Patrick Mennucci préconise un « *régime d'isolement spécifique* » des radicaux ayant le profil de leaders ou de recruteurs. En cela, les élus s'inspirent de ce que la justice italienne

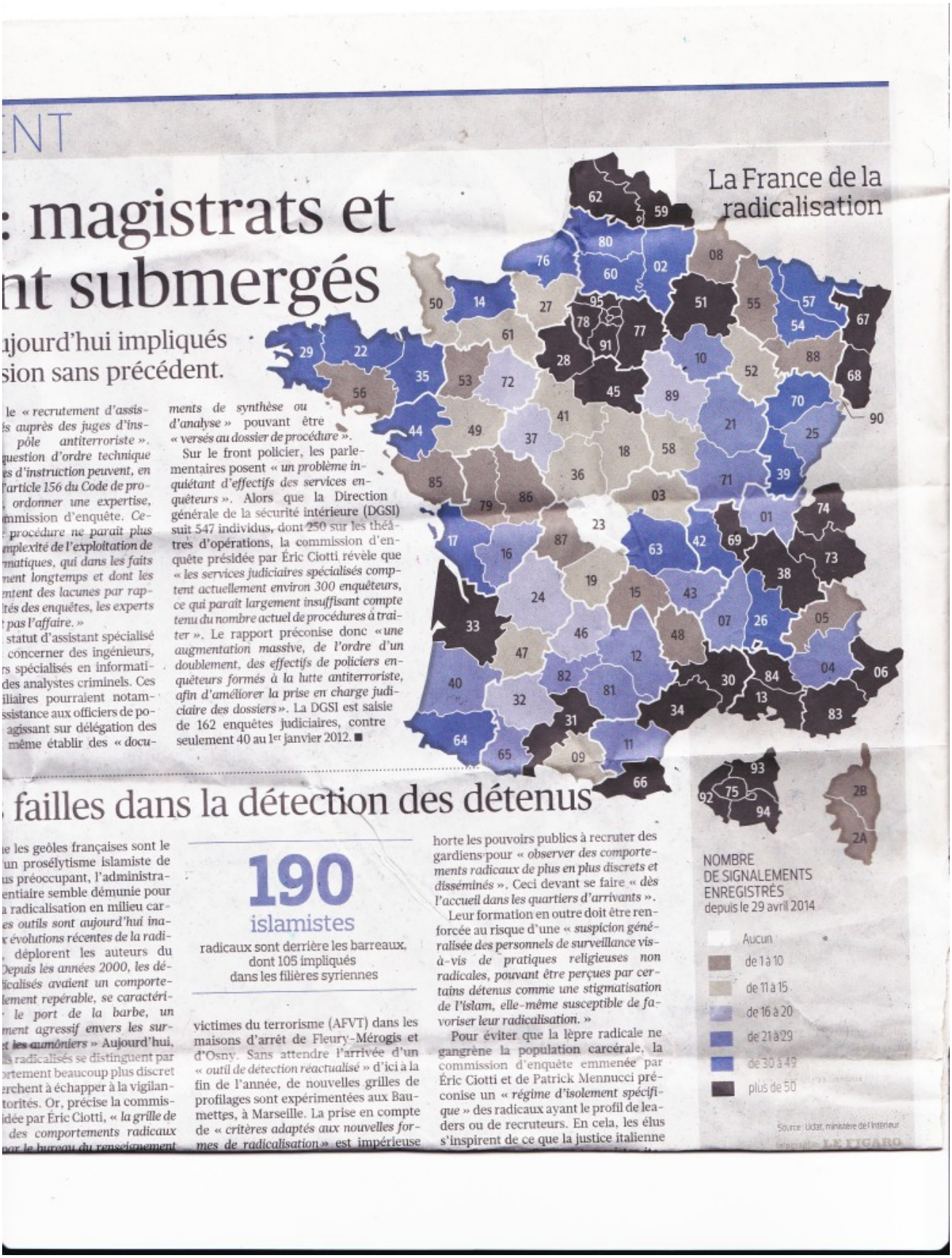

NT

: magistrats et nt submergés

ujourd'hui impliqués sion sans précédent.

le « recrutement d'assis- s auprès des juges d'ins- pôle antiterroriste ». uestion d'ordre technique s d'instruction peuvent, en l'article 156 du Code de pro- ordonner une expertise, mmission d'enquête. Ce- procédure ne paraît plus mplexité de l'exploitation de matiques, qui dans les faits ent longtemps et dont les ntent des lacunes par rap- tés des enquêtes, les experts pas l'affaire. »

statut d'assistant spécialisé concerner des ingénieurs, s spécialisés en informati- des analystes criminels. Ces iliaires pourraient notam- ssistance aux officiers de po- agissant sur délégation des même établir des « *documents de synthèse ou d'analyse* » pouvant être « *versés au dossier de procédure* ».

Sur le front policier, les parlementaires posent « *un problème inquiétant d'effectifs des services enquêteurs* ». Alors que la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) suit 547 individus, dont 250 sur les théâtres d'opérations, la commission d'enquête présidée par Éric Ciotti révèle que « *les services judiciaires spécialisés comptent actuellement environ 300 enquêteurs, ce qui paraît largement insuffisant compte tenu du nombre actuel de procédures à traiter* ». Le rapport préconise donc « *une augmentation massive, de l'ordre d'un doublement, des effectifs de policiers enquêteurs formés à la lutte antiterroriste, afin d'améliorer la prise en charge judiciaire des dossiers* ». La DGSI est saisie de 162 enquêtes judiciaires, contre seulement 40 au 1er janvier 2012. ■

La France de la radicalisation

NOMBRE DE SIGNALEMENTS ENREGISTRÉS depuis le 29 avril 2014

- Aucun
- de 1 à 10
- de 11 à 15
- de 16 à 20
- de 21 à 29
- de 30 à 49
- plus de 50

Source : Uclat, ministère de l'Intérieur

Infographie LE FIGARO

failles dans la détection des détenus

e les geôles françaises sont le un prosélytisme islamiste de us préoccupant, l'administra- entiaire semble démunie pour à radicalisation en milieu car- es outils sont aujourd'hui ina- évolutions récentes de la radi- déplorent les auteurs du Depuis les années 2000, les dé- licalisés avaient un comporte- lement repérable, se caractéri- le port de la barbe, un ment agressif envers les sur- et les aumôniers » Aujourd'hui, ls radicalisés se distinguent par ortement beaucoup plus discret erchent à échapper à la vigilan- torités. Or, précise la commis- idée par Éric Ciotti, « *la grille de des comportements radicaux par le bureau du renseignement*

190
islamistes
radicaux sont derrière les barreaux, dont 105 impliqués dans les filières syriennes

victimes du terrorisme (AFVT) dans les maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis et d'Osny. Sans attendre l'arrivée d'un « *outil de détection réactualisé* » d'ici à la fin de l'année, de nouvelles grilles de profilages sont expérimentées aux Baumettes, à Marseille. La prise en compte de « *critères adaptés aux nouvelles formes de radicalisation* » est impérieuse horte les pouvoirs publics à recruter des gardiens pour « *observer des comportements radicaux de plus en plus discrets et disséminés* ». Ceci devant se faire « *dès l'accueil dans les quartiers d'arrivants* ».

Leur formation en outre doit être renforcée au risque d'une « *suspicion généralisée des personnels de surveillance vis-à-vis de pratiques religieuses non radicales, pouvant être perçues par certains détenus comme une stigmatisation de l'islam, elle-même susceptible de favoriser leur radicalisation.* »

Pour éviter que la lèpre radicale ne gangrène la population carcérale, la commission d'enquête emmenée par Éric Ciotti et de Patrick Mennucci préconise un « *régime d'isolement spécifique* » des radicaux ayant le profil de leaders ou de recruteurs. En cela, les élus s'inspirent de ce que la justice italienne

Le Figaro a publié mardi 2 juin une carte qui fait peur, la « *carte de la radicalisation* » pour illustrer un article intitulé ***Terrorisme : magistrats et policiers sont submergés.***

Près de 1700 individus sont aujourd'hui impliqués dans la djihadisme. Une explosion sans précédent.

Et « *2800 suspects sont actuellement dans les radars de la Direction générale de la sécurité intérieure*« . L'article se fonde sur le rapport des députés Eric Ciotti et Patrick Mennucci qui se contentent de lancer un cri d'alarme : il n'y a pas assez de juges anti-terroristes (ils sont 8 pour 157 enquêtes – question de la Béotienne que je suis, quid des 1543 autres individus ?), pas assez de juges d'application des peines (un seul, à Paris, suit 190 dossiers…) et ils conseillent de délocaliser les affaires les moins graves (ah bon il y a des djihadistes dangereux et des djihadistes enfants de choeur ?) et de recruter des assistants spécialisés.

Les députés dénoncent dans la foulée le faible effectif des services d'enquêteurs à la police. La DGSI suivant 547 individus avec 300 enquêteurs, il faudrait donc, selon Ciotti et Menucci doubler les effectifs de policiers enquêteurs.

Quant à la prison, « *où le prosélytisme islamiste est de plus en plus préoccupant, l'administration pénitentiaire semble démunie pour détecter la radicalisation en milieu carcéral* », et d'ailleurs les djihadistes se font plus discrets dans les signes extérieurs afin de tromper ennemi.

Bref, un constat d'impuissance plus qu'inquiétant !

Il me semble, quant à moi, que face à la guerre qui nous est menée, face aux risques que font courir ces djihadistes à tous les membres de la société civile, il n'y aurait que deux attitudes possibles : le charter vers les pays musulmans pour les non Français et 12 balles dans la peau pour les autres.

Préventif, efficace et dissuasif.

Christine Tasin